Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1276

Artikel: Effets pervers
Autor: Brutsch, François / Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025599

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de l'ambition

lonté de gauche de faire activement le bonheur des gens. Seuls les esprits libertaires de droite et de gauche s'inquiètent de la mainmise de l'Etat sur le secteur associatif largement appelé à participer à la «réinsertion» des bénéficiaires et sur les personnes rejetées par le système socio-économique. Toute la séduction de la notion de contrat qui est au cœur du dispositif tient à son ambiguïté: contre-prestation obligatoire pour les uns (c'est le «workfare», le travail d'utilité collective obligatoire, par opposition au «welfare», l'Etat-providence); nouvelle citoyenneté et expression de solidarité sociale pour les autres, qui y voient l'obligation pour la collectivité d'entrer en relation individuelle avec l'un de ses membres menacé d'exclusion, au lieu de se contenter de lui faire l'aumône.

Du revenu à l'insertion

L'évolution des esprits et des conceptions n'a d'ailleurs pas manqué de toucher l'assurance-chômage elle-même, qui de simple système mutuel de versement d'un revenu de substitution s'est transformée, au cours des révisions, en une institution mettant l'accent sur les mesures actives de réinsertion professionnelle; il y a d'ailleurs un parallèle significatif entre la charge qu'elle institue pour les cantons de mettre sur pied des mesures actives au prorata du nombre de chômeurs et la charge pour les départements français de financer des mesures d'insertion à concurrence de 20% du budget des allocations RMI.

Le modèle de l'assurance est essoufflé

Si ces mesures sont positives en soi, il faut se demander jusqu'à quel point elles doivent être généralisées: des bénéficiaires urbains du RMI réussissent, grâce à un déménagement à la campagne, à améliorer significativement leur qualité de vie et celle de leurs enfants par rapport à ce que peut être le quotidien dans un quartier de HLM. Pousser ces gens dans des circuits classiques de réinsertion reviendrait à les contraindre à réemménager dans une banlieue, dont on sait le risque qu'elle représente pour les enfants en termes de délinquance, de toxicomanie, etc. On peut se demander si, dans une vision romantique du RMI, l'Etat ne fait pas globalement des économies en permettant ce retour à la nature...

Le revenu minimum contractualisé reste pourtant une mesure de politique sociale, une prestation d'assistance relookée en fonction de l'évolution du marché. Sa nécessité, son extension, témoignent de l'essoufflement du modèle de l'assurance pour le financement et l'organisation de la protection sociale: bien adaptée à un régime de plein emploi homogène, l'assurance rejette la personne qui, ne travaillant pas, ne peut cotiser. *fb/pi*

Effets pervers

Le Revenu minimum contractualisé, comme d'autres prestations d'assistance, n'échappe pas à la comparaison avec les plus bas salaires. Il n'est en effet pas rare que ceux-ci soient inférieurs à ce que l'Etat peut être amené à verser à une famille. Il faut dire d'emblée que cette situation est normale: les salaires sont fixés selon des critères économiques et sont attribués à une personne; quant aux prestations d'assistance, elles correspondent aux besoins minimaux d'une unité économique, la famille, pouvant comprendre plusieurs personnes.

Certains sont exclus du marché du travail

Certains proposent de résoudre le problème en fixant un salaire minimum. Une fausse solution dont les effets pervers peuvent être importants.

Le salaire minimum sera fixé en fonction des besoins d'une personne et non d'une famille et ne pourra correspondre qu'à une activité non qualifiée; adopter d'autres bases reviendrait à décourager la formation et à «surpayer» les personnes vivant seules et les jeunes entrant sur le marché de l'emploi. Impossible dans ces conditions de faire vivre une famille avec un tel revenu. Il restera donc forcément des cas – nombreux – où les prestations d'assistance seront supérieures à un salaire.

Mais le plus grand défaut du salaire minimum est d'exclure toute une série de personnes du marché du travail, – et ces personnes sont souvent celles qui ont recours aux prestations d'assistance.

De nombreux bénéficiaires, par manque de formation, par démotivation, pour des raisons personnelles (problèmes psychiques, toxicomanie, etc.), ne peuvent momentanément prétendre à un plein salaire. Des institutions se sont d'ailleurs spécialisées dans le placement «professionnel» et l'encadrement de ces personnes. Pour celles-ci, la meilleure intégration reste bel et bien une activité rémunérée, même au-dessous des normes habituelles. Or, avec un salaire minimum, forcément plus élevé que le «rendement» de ces gens, qui voudrait les engager? *fb/pi*

Oubliés...

Au début de 1941, la Ligue du Gothard a publié une brochure rappelant ses buts et son action. Cette brochure reproduisait, entre autres, une circulaire du 23 novembre 1940 de la Section de Neuchâtel. Une information n'a pas plu: «Le consul d'Allemagne à Oslo, qui prépara si admirablement la campagne de Norvège d'avril 1940, est devenu consul à Zurich». Plutôt que de renoncer à diffuser une brochure qui avait coûté cher, des militants passèrent une soirée à caviarder le passage.

Peter Bernasconi, président de l'«Union Touristique les Amis de la Nature» depuis huit ans, abandonnera cette fonction en novembre. Interrogé par le magazine *Ami de la Nature*, il rappelle que, pour adhérer à la section de Worb, il avait dû participer à quelques séances. C'était en 1980. A cette époque, il en allait de même dans différentes organisations du monde du travail et les partis de gauche. Et pourtant le recrutement et les effectifs étaient supérieurs à ceux d'aujourd'hui. *cfp*